



Responsabilité Elargie du Producteur (REP) pour les textiles

La DIGPD a fait réaliser une étude relative à la mise en œuvre d'un mécanisme de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) pour les textiles en Région wallonne. Cette étude comprend une note stratégique reprenant l'état des lieux de la gestion des textiles usagés en Belgique et en France ainsi qu'une analyse des impacts environnementaux, sociaux et économiques de différents scénarios de REP. Elle a été réalisée en collaboration avec les acteurs de la filière Textiles et les deux autres Régions et est disponible en suivant ce lien :

<http://environnement.wallonie.be/dechets/flux-de-dechets-specifiques.htm> Onglet textiles.

Appel à projets « Tri des déchets d'emballages ménagers générés 'out-of-home' »

La DIGPD relance cette année l'appel à projets "[Tri des déchets d'emballages ménagers générés 'out-of-home' 2023](#)". Les projets de tri seront initiés par les CPAS, les hôpitaux, les maisons de repos et de soins, les intercommunales en charge des hôpitaux ou des maisons de repos, les stations-services (et boutiques associées), les clubs sportifs et de loisirs et les petits centres commerciaux. N'hésitez pas à consulter le vade-mecum et à proposer votre projet !

Aides à la propreté publique

L'AGW relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de gestion de la propreté publique est entré en vigueur le 6 février 2023. Trois subventions peuvent être sollicitées par les communes et intercommunales de gestion des déchets pour les actions suivantes :

- Réalisation de quatre campagnes de mesures de la propreté publique étalées sur un an (1000 euros) ;
- Elaboration d'un plan local de propreté (2000 euros) ;
- Evaluation et révision annuelle du plan local de propreté (1000 euros).

Chacune de ces actions doit faire l'objet d'une demande de subvention et d'une demande de liquidation via des formulaires présents sur le Guichet des Pouvoirs Locaux, Matière « Environnement & Agriculture », Catégorie « Sols, Pollution et Déchets ». Une circulaire administrative facilitant la compréhension des démarches et expliquant les différents outils est disponible sur <https://sol.environnement.wallonie.be/home/legislation.html>

Elle peut également être téléchargée en [version française](#) et en [version allemande](#).

Save the date : Journées d'étude « En route vers le Zéro Déchet dans la construction »

Vous êtes acteurs dans la construction ? Vous souhaitez partager vos bonnes pratiques ou présenter un projet que vous mettez actuellement en œuvre, par exemple un projet soutenu suite à l'appel à projet Déchets – ressources 2022 ?

Alors rejoignez-nous les 3 et 4 octobre prochains pour deux journées: « En route vers le Zéro Déchet dans la construction ».

Cet évènement est destiné aux professionnels de la construction, architectes, maîtres d'ouvrage publics ou non, bureaux d'études et de contrôle, experts et facilitateurs en construction circulaire, entreprises du bâtiment et de la voirie, acteurs du réemploi, de la collecte et du recyclage des déchets de construction.

Plus d'informations sur <https://sol.environnement.wallonie.be/home/accueil-dechets/activites-de-construction/event-2023-dechets-ressources-construction/pagecontent.html>.

Les modalités permettant de mettre en évidence vos pratiques et/ou votre projet lors de l'évènement seront communiquées prochainement sur cette page.

Zéro Déchet : Commerce et HoReCa

Zéro Déchet dans les commerces et l'HoReCa... envie d'en savoir plus ? Grâce à ce [dossier en ligne](#), découvrez l'ensemble des projets sélectionnés, les interviews des lauréats et les résultats des projets de la première édition !

Bonne lecture!

Lettre d'information du Département du Sol et des Déchets

SPW Environnement - dechets.sol@spw.wallonie.be - Avenue Prince de Liège 15 - 5100 Jambes